



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 66571

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur l'action des pouvoirs publics francais mis en oeuvre contre le Sida. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'evolution des moyens mis en oeuvre depuis cinq ans par le Gouvernement pour lutter contre ce veritable fleau.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire trouvera ci-dessous, une presentation necessairement breve des moyens mis en oeuvre dans la lutte contre le sida en France. 1 EVOLUTION DE L'EPIDEMIE DE SIDA Nombre de seropositifs en 1985, 1989, 1990 : le nombre de seropositifs en France a ete estime, par deux methodes differentes, entre 100 000 et 200 000 personnes fin 1989. Les methodes de calcul utilisees ne permettent pas de donner une incidence annuelle des contaminations. La prochaine estimation du nombre de seropositifs en France sera disponible en 1993. Nombre de sida averes en 1985, 1989, 1990 : le nombre cumule de cas de sida recenses en France a la fin de chaque periode est le suivant : decembre 1985 : 573 ; decembre 1989 : 8 883 ; decembre 1990 : 13 145 ; decembre 1992 : 29 939. 2 BILAN DE L'ACTIVITE DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT (CDAG) En 1992, le dispositif de depistage anonyme et gratuit comprend 126 consultations. Sur l'annee 1991, le nombre de consultants a ete d'environ 70 000. Le nombre de consultants est reste stable entre 1989 et 1990. Cette tendance est retrouvee dans les autres systemes de recueil (dons du sang, reseau sentinelle) de l'activite de depistage en France. On observe une augmentation en 1991. Le taux de seropositivite des consultants dans les CDAG est en diminution depuis 1988. Il etait de 4,7 p 100 en 1988, de 3,3 p 100 en 1989, de 3 p 100 en 1990 et de 2,3 p 100 en 1991. 3 BILAN DE LA MISE EN PLACE DES TROIS STRUCTURES CREEES EN 1989 Le conseil national du sida, preside par Mme F Heritie-Auger, est compose de vingt-deux personnalites eminentes ; ce conseil a pour mission de faire des propositions au Gouvernement pour ce qui concerne le sida, en particulier sur les aspects ethiques et sociaux. Il a deja rendu plusieurs avis, en particulier sur l'inopportunitie du depistage obligatoire. L'Agence nationale de recherche sur le sida, presidee par M J-P Levy, a ete mise en place avec le ministre charge de la recherche. Elle a pour mission de coordonner les efforts de recherche dans tous les domaines, du vaccin aux comportements sexuels des Francais, ainsi que les relations avec les autres pays. Notamment, elle propose des bourses d'etudes et finance des chercheurs etrangers en France. Chaque annee, elle repond a un appel d'offres par des contrats specifiques. L'Agence francaise de lutte contre le sida, constituee en 1989, sur decision du ministre des affaires sociales, a la suite du rapport remis par le professeur Got, l'Agence francaise de lutte contre le sida, association de loi 1901, comporte aujourd'hui un effectif de 22,5 personnes. Elle est presidee par M le professeur Courtecuisse et son directeur est M de Savigny. Ses ressources proviennent essentiellement du budget de l'Etat, du ministere de la sante et de l'action humanitaire : 151,75 MF en 1992. Elle beneficie aussi de l'appuis d'autres ministeres ou institutions nationales (CNAM) ou internationales (OMS) sur des actions specifiques. Ses responsabilites consistent dans la definition et la mise en oeuvre d'une politique de prevention. Elle developpe donc des actions selon trois axes : l'information, la prevention et la solidarite, et deux modalites : des actions de communication destinees a promouvoir l'utilisation du preservatif et informer sur la maladie afin de maintenir un

climat de confiance et de solidarité et des actions de proximité, en liaison avec les organismes publics et privés compétents dans ce domaine, visant à permettre l'adoption de comportements à moindre risque par des groupes cibles particuliers.

4 PREVENTION Définis dans le plan à deux ans de l'Agence en matière de prévention, quatre objectifs ont été poursuivis en 1991 et 1992 : informer sur les modes de transmission, promouvoir des comportements plus sûrs, inciter aux soins et développer des attitudes de solidarité. Ces objectifs ont sous-tendu l'élaboration d'actions de communication et d'actions de proximité, adaptées aux différents groupes de population.

4.1 Communication et information Les actions de communication et d'information, en 1991, comme en 1990, se sont adressées au grand public et à des publics plus exposés au risque, notamment la communauté homosexuelle. En 1991, elles ont représenté 41 MF. Les axes principaux sont : la promotion du préservatif ; la solidarité envers les personnes séropositives ; à l'appui de ces campagnes, un troisième axe d'intervention publicitaire a été développé en 1991 dans la presse, concernant l'information sur les modes de transmission et la connaissance de la maladie ; à la demande du Gouvernement, une dotation complémentaire de 50 MF a permis la réalisation d'une campagne d'incitation au dépistage volontaire qui a été menée de mars à septembre 1992, par voie d'affichage grand public avec formation des relais médicaux et développement de relations presse professionnelle et grand public ; les coproductions télé ; les opérations d'été ; l'organisation ou participation à des manifestations, rencontres ou colloques ; la publication et diffusion de documents d'information ; les opérations radios ; la communication vers la communauté homosexuelle ; les études.

4.2 Actions de proximité L'Agence avait en ce domaine pour objectifs : de poursuivre les actions lancées en 1990 ; d'améliorer la prévention auprès des populations les plus difficiles à atteindre ; de maintenir le partenariat engagé avec Aides Fédération, Arcat Sida, le CRIPS et les différentes administrations avec lesquelles un accord-cadre a été signé, pour l'information et la formation de leurs personnels ; d'évaluer la pertinence de Sida Info Service afin de décider de l'éventuelle poursuite de l'action. L'ensemble de ces actions a nécessité un budget de 55,4 MF.

4.3 Actions internationales Participation à la 7^e conférence internationale à Florence : science challenging AIDS. Participation à la journée mondiale de lutte contre le sida (1^{er} décembre).

4.4 Bilan de la prévention L'État attribue, chaque année, un budget consacré à la prévention du Sida (en millions de francs) : Voir tableau dans le JO no 13 (année 1993). L'Agence s'est attachée, en 1991 et 1992, à maintenir son effort en matière de communication, tout en le relayant le plus largement possible par des actions de formation et d'information vers les professionnels et les acteurs de la prévention ou le grand public. Cela se confirme dans les derniers résultats disponibles : en cinq ans de prévention, des changements significatifs de comportement sont observés (J-P Moatti and al). Ce n'est toutefois que la permanence de ces programmes qui consolidera ces résultats et permettra de les étendre à d'autres populations.

5 PRISE EN CHARGE Si l'épidémie n'a plus une croissance exceptionnelle, le nombre de cas de sida déclarés ne cesse cependant de croître chaque année. C'est ainsi que l'on peut prévoir que le nombre de cas de sida vivants sera compris entre 11 000 et 12 000 au 31 décembre 1992 et entre 13 500 et 15 000 au 31 décembre 1993, soit une augmentation de 24 p 100 entre ces deux dates. Face à cette évolution il a été mis en place en 1991 par la DGS et la DH, avec les services déconcentrés, un processus de programmation prenant en compte non seulement les besoins des patients atteints d'infection à VIH à cette date, mais également leur évolution dans le temps. Comme les années précédentes, les priorités de la lutte contre le sida ont principalement porté sur l'adaptation des structures existantes à la prise en charge des personnes vivant avec le VIH par l'apport de personnels spécifiques et surtout par un effort de formation des personnels en place, afin de lutter contre les discriminations. Les objectifs concrets de la politique de lutte contre le sida ont été les suivants : prise en charge extrahospitalière : soutien psychologique, juridique et social des patients, hébergement et relogement, mise en œuvre des réseaux ville-hôpital et surtout maintien à domicile par l'aide à la vie quotidienne ; surveillance épidémiologique du sida en France et enquêtes de séroprévalence ; actions de prévention en faveur des usagers de drogue (échanges de seringues). Pour favoriser l'incitation large au dépistage volontaire de l'infection par le VIH, le Gouvernement a décidé un remboursement à 100 p 100 des tests prescrits lors d'une consultation médicale, l'élargissement du dispositif de dépistage gratuit et/ou anonyme avec formation des personnels y concourant. Le financement de l'État pour ces actions est le suivant : Voir tableau dans le JO no 13 (année 1993).

6 PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE Les travaux effectués au sein de la direction des hôpitaux permettent d'estimer l'évolution du coût complet des soins pour la pathologie VIH, en millions de francs, de la façon suivante : Voir tableau dans le JO no 13 (année 1993). En ce qui concerne les budgets hospitaliers, jusqu'en 1987, les dépenses ont été couvertes par redeploiement. À partir de 1988, une enveloppe budgétaire spécifique, hors budget global, a été attribuée aux hôpitaux. Ces crédits, d'environ 155 millions de francs avant 1989, ont été abondés de 375 millions

de francs en 1989, de 460 millions de francs en 1990, de 460 millions de francs en 1991 et de 325 millions de francs en 1992. Le total de l'enveloppe supplémentaire disponible fin 1992 pour les hopitaux atteint donc 1 775 millions de francs. Compte tenu de l'augmentation du nombre de patients pris en charge, de l'alourdissement de leur pathologie, de l'arrivee sur le marche de nouveaux medicaments, l'effort entrepris devra etre poursuivi, voire amplifie dans les annees qui viennent, la stabilisation de l'epidemie n'est envisageable, au mieux, qu'a partir de la seconde moitie de la decennie actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66571

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 1993, page 269